



Demande d'inscription scolaire

pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Lille et d'Hellemmes

2022-2023

Pour l'inscription d'un enfant dans une école lilloise : dossier à retourner dans une des mairies de quartier.

Pour l'inscription d'un enfant dans une école hellemmoise : dossier à retourner à la mairie d'Hellemmes.

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le :

Famille n° :

Quartier ou commune associée :

Représentant légal 1

Mme - M.* Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse du domicile :

Lien de parenté sur la famille* : mère - père - belle-mère - beau-père - tuteur - tutrice - autre :

Situation familiale* : marié(e) - PACSé(e) - vie maritale - séparé(e) - divorcé(e) - célibataire - veuf(ve)

Autre :

Profession :

Employeur :

Adresse de l'employeur :

N° de tél. fixe :portable :professionnel :

Courriel :@.....

Représentant légal 2

Mme - M.* Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse du domicile :

Lien de parenté sur la famille* : mère - père - belle-mère - beau-père - tuteur - tutrice - autre :

Situation familiale* : marié(e) - PACSé(e) - vie maritale - séparé(e) - divorcé(e) - célibataire - veuf(ve)

Autre :

Profession :

Employeur :

Adresse de l'employeur :

N° de tél. fixe :portable :professionnel :

Courriel :@.....

* Entourer la mention correspondante

Demande d'inscription scolaire

pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Lille et d'Hellemmes

2022-2023

Si frères et sœurs déjà scolarisés, indiquer le n° famille (si connu) :

Enfant(s) à inscrire

* Nom	Prénom	Date de naissance	Niveau en 2022-2023	Établissement envisagé	**

* Ne pas mentionner les enfants déjà scolarisés (sauf déménagement).

** Cocher si l'enfant a déjà fréquenté un multi-accueil (crèche, halte-garderie) municipal lillois ou hellemmois.

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier, m'engage à informer la Ville de Lille ou d'Hellemmes de tous les changements dans ces renseignements qui interviendraient au cours de l'année et en cas d'annulation d'inscription. En cas d'informations erronées ou incomplètes, les Villes de Lille et d'Hellemmes déclinent toutes responsabilités dans la gestion de ce dossier. Attention : l'inscription ne vaut pas admission. Celle-ci ne peut être délivrée que par le directeur / la directrice d'école.

Fait à, le

« Lu et approuvé », signature :

Pièces obligatoires à fournir

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie de facture EDF, de facture de téléphone fixe, de quittance de loyer).
- Photocopie de l'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois (ou livret de famille ou déclaration sur l'honneur).
- En cas de séparation ou de divorce des parents, photocopie du jugement attestant du mode de garde.

Contacts

Lille : inscriptionsscolaires@mairie-lille.fr

Hellemmes : inscriptionsscolaires@mairie-hellemmes.fr

Courant juin, vous recevrez un Dossier Familial Unique (DFU) vous permettant d'inscrire votre enfant à la restauration scolaire, aux activités péri et extra-scolaires (sous réserve de l'admission définitive de votre enfant à l'école par le directeur / la directrice d'école).

Plus d'infos sur espace-famille.lille.fr

Vos données à caractère personnel sont ici collectées pour étudier votre dossier et traiter votre demande d'inscription scolaire. Elles sont conservées jusqu'à la fin de scolarité de votre enfant. Seuls les agents des directions de l'Education et de la Proximité des Ville de Lille et d'Hellemmes y ont accès. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation ou d'opposition au traitement, du droit à la portabilité et le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer ces droits en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Ville sur protectiondesdonnees@mairie-lille.fr

